

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 54 (1966)

**Heft:** 64

**Artikel:** Activité et préoccupation des femmes abstinentes

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-271409>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Importante séance du Grand Conseil fribourgeois

# Les Fribourgeoises pourront-elles bientôt exercer leurs droits civiques ?

La séance du vendredi 13 mai du Grand Conseil a été marquée par le développement de la motion Gaston Michel et par la discussion sur la prise en considération. A une grande majorité, la motion a été renvoyée à une commission. Ainsi, à la fin de cette année, les citoyens fribourgeois seront probablement appelés à se prononcer sur l'octroi du droit de vote aux femmes. Nous pensons que nos lectrices liront avec un intérêt soutenu le développement de la motion Gaston Michel tendant à l'introduction du suffrage féminin par voie de révision constitutionnelle. Le voici « in extenso » :

Par motion datée du 3 mai 1966, j'ai invité le Grand Conseil à soumettre au peuple fribourgeois un projet de révision constitutionnelle partielle tendant à l'introduction des droits de suffrage et d'éligibilité en matière communale, paroissiale et cantonale.

Cette motion a été approuvée par 32 co-signataires qui sont tous membres des partis conservateurs chrétiens. Cela ne signifie pas que le parti auquel l'appartiennent prétende vouloir bénéficier d'un monopole dans ce domaine ou plusieurs de nos prédecesseurs sont intervenus. Permettez-moi de vous le rappeler :

En novembre 1945, M. le député Robert Collard invitait le Conseil d'Etat à « examiner la possibilité d'accorder le droit de vote au sexe féminin dans notre canton ».

En novembre 1950, M. le député Challamel demandait « l'égalité des droits politiques pour la femme fribourgeoise ».

Pour marquer son opposition au suffrage féminin, le député Robert Chavaillaz a déclaré que « les femmes ont plus besoin d'amour que d'un bulletin de vote ». Bien sûr que nous avons besoin d'amour ! De cet amour qui reconnaît que nous sommes des êtres humains à part entière, libres et égaux en dignité et en droits à nos compagnons masculins. M. Chavaillaz n'a rien compris...

## La sommelière

### APTITUDES REQUISSES

Tenue simple et modeste. Propreté. Hygiène corporelle. Amabilité. Sociabilité. Conscience. Méthode. Adresse et promptitude. Bonne santé. Moralité.

**Formation nécessaire avant l'apprentissage :** Avoir terminé sa scolarité. Avoir, si possible, fréquenté une école ménagère ou fait un stage dans un ménage ou un séjour dans une région de langue étrangère.

**Ecoles spécialisées :** Il en existait déjà en Suisse allemande, organisées par la Société suisse des hôteliers. Le quatrième de ces « hôtels-écoles » vient de s'ouvrir en Suisse romande. C'est l'Hôtel-Ecole S.S.H. de la Suisse romande (Hôtel des Alpes, Territet). Age minimum d'entrée : 16 ans. Les études y sont gratuites (l'on y reçoit même 10 fr. d'argent de poche par semaine). Leur durée : deux ans, dont dix semaines d'internat, le reste étant comblé par les stages.

### APPRENTISSAGE

Age minimum : 18 ans révolus.

Durée : Une année et demie.

**Programme :** Connaissances professionnelles (maneuvrage des installations et ustensiles, opérations de caisse et de contrôle, mesures préventives contre maladies et accidents professionnels, législation sur le commerce des denrées et sur les restaurants, divers genres de service, composition et durée de confection des mets usuels, plats et garnitures, terminologie, dénomination, origine, propriétés, traitement, conservation et services de la table, préparatifs de fêtes, inscription, dans les deux langues nationales, de la succession des mets dans le registre des menus, service du buffet depuis la cave et le garde-manger, contrôle et service des boissons froides et chaudes, des articles pour fumeurs et de la pâtisserie, manipulation et nettoyage de la pression, services divers tels que table d'hôte, à la carte, service français, anglais et russe, buffet froid, découpage des mets, conseils aux clients sur le choix des mets et des plats spéciaux tels que spécialités régionales et locales, traitement des mets et des boissons au chaud ou au froid et leur succession, les additions, la décoration, les boissons mixtes et le dressage des différents plateaux pour le service des chambres.

**Examens de fin d'apprentissage :** En deux parties : branches professionnelles comprenant travail pratique et connaissances professionnelles, et pratique des affaires (calcul, tenue des livres, langue maternelle, deuxième langue nationale, instruction civique et économie publique).

Durée de l'examen : Un jour.

Dans les grands restaurants et les petits cafés, elle est chargée du service de table d'hôte. Quand elle prend son travail à cœur, elle peut être considérée comme une hôtesse.

### L'OFFRE ET LA DEMANDE

**La demande :** Considérable, car il y a pénurie de personnel.

**Perspectives d'avenir :** Une bonne sommelière, habile et agréable de caractère, peut se faire une petite fortune. Elle peut débarquer dans le petit auberge de campagne et se retrouver quelques années plus tard, dans un grand restaurant de la ville. Les services de l'industrie hôtelière et de la restauration sont, d'ailleurs, en perpétuelle évolution. Les salaires vont se stabiliser puisque l'on cherche, maintenant, à supprimer les pourboires. En outre, ce métier permet des séjours dans les localités les plus diverses et à la montagne, et aussi à l'étranger.

**L'offre :** Un métier bien vivant et fort agréable pour les personnes qui aiment le contact avec la clientèle et les gens les plus divers, et

qui ne craignent pas les horaires irréguliers et un travail se terminant tard dans la soirée et connaissant son point culminant justement le dimanche.

### CONDITIONS DE TRAVAIL

**Horaire :** Présence plus travail effectif : 60 à 72 heures par semaine, repas compris.

**Congés :** 3 semaines par an (2 dans le canton de Fribourg).

**Salaires :** Aucun pendant l'apprentissage, mais l'apprentie est nourrie, logée et blanchie et a une participation sur les pourboires. La sommelière, elle, peut gagner de 400 fr. à 1200 fr. par mois.

**Avantages sociaux :** Dépendent des contrats sociaux cantonaux (assurances accidents, caisses de prévoyance, etc.).



### CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie  
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL. Tél. (038) 5 73 44  
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95



### Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27  
Direction : E. PIOTET

● FORMATION  
de gouvernantes d'enfants  
de jardiniers d'enfants  
et institutrices privées  
● PRÉPARATION  
au diplôme intercantonal  
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

rôle considérable que jouent les femmes dans l'économie fribourgeoise. Mais il faut tout de même citer quelques chiffres. Ils sont tirés de l'annuaire statistique suisse (édition 1964). L'industrie occupe 13 700 hommes et 5200 femmes. Le commerce, les banques et les assurances : 3909 hommes et 2358 femmes. Les hôtels et restaurants : 733 hommes et 1256 femmes. Les établissements divers : 1718 hommes et 2330 femmes. Pour ce qui est des ouvriers et employés assujettis à la loi sur les fabriques en 1964, ils étaient 8577 hommes et 4630 femmes.

Ces chiffres expriment, me semble-t-il, assez clairement tout ce que notre économie doit au travail féminin.

J'ai évoqué l'économie fribourgeoise. Passons. Si vous le voulez bien au domaine de l'éducation. En 1964, il y avait, dans notre canton, 312 instituteurs et 388 institutrices qui ont, elles aussi, pour tâche de former des futurs citoyens et de leur enseigner les rudiments d'une instruction civique qu'elles connaissent mieux que leurs élèves qui, eux, voteront. Ces chiffres ne comprennent pas les quelque cent professeurs féminins de l'enseignement secondaire qui, elles aussi, n'ont actuellement aucun moyen à dire dans tant de domaines d'ordre civique où leur présence serait pourtant bénéfique.

Il y a là, malheureusement, des considérations à la fois très générales et très fragmentaires. Permettez-moi de revenir concrètement à l'objet de la motion que je développe et de préparer un premier point : cette motion ne s'adresse pas au Conseil d'Etat à qui je ne demande aujourd'hui aucune réponse. Elle s'adresse au Grand Conseil. Conformément au règlement qui régit nos délibérations, j'invite le président à la soumettre au vote. Si vous l'acceptez pour étude, elle devra être renvoyée au préavis du Conseil d'Etat ou d'une commission. Permettez-moi de vous proposer la seconde formule. Depuis quelque vingt ans, notre exécutif est, en effet, d'avoir qu'il est urgent d'attendre.

Il s'agit de prendre l'initiative en matière de révision partielle de la Constitution cantonale. Cette démarche doit émaner de 6000 citoyens ou du Grand Conseil, par voie de décret. Il ne sera certes pas difficile d'obtenir 6000 signatures de citoyens demandant la révision de la Constitution dans le sens de la motion qui est soumise à vos suffrages, étant donné qu'en 1959, ce sont près de 8000 citoyens qui ont accepté le principe du suffrage féminin en matière fédérale. J'ajoute que la ville de Fribourg — à elle seule — avait accepté le projet par 2471 « oui » contre 2156 opposants.

Mais il se trouve que cette procédure de l'initiative populaire — que vous connaissez — exige beaucoup de temps, de tracas administratifs et, en fin de compte, de dépenses.

La question n'est pas tant de savoir si les femmes votent, à l'heure actuelle, car elles voteront — la question est de savoir que les femmes fribourgeoises voteront et si Fribourg sera oui ou non, le dernier canton de Suisse romande à tenir compte de leur collaboration en matière politique.

La décision que vous allez prendre n'engage en rien la volonté du peuple souverain. Il s'agit simplement de lui poser la question de principe et de lui permettre, par la suite, de décider s'il accepte ou s'il refuse les modifications constitutionnelles proposées.

Gaston Michel

## Activité et préoccupation des femmes abstinents

En cette année 1966, c'est à Genève que la Ligue suisse des femmes abstinences a tenu son assemblée, les 22 et 23 avril. La séance administrative, pour les déléguées, s'est tenue à l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes, dans une salle équipée pour la traduction simultanée, ce qui a permis de terminer les objets à l'ordre du jour dans un temps relativement court.

L'assemblée conféra le titre de membre d'honneur à plusieurs membres qui se sont beaucoup dévoués à la cause : Mme Vaucher (Cormoret), Mme Keller (Weinfelden), Mme Dr E. Forel (Genève), Mme Kull (Bolligen) est nommée membre à vie de l'Union mondiale chrétienne des femmes abstinences (WWCTV).

Il fallait élire ou réélire, cette année, neuf membres au comité central, parmi lesquels on dut choisir la présidente ; c'est actuellement le tour d'une Romande, la présidente élue est Mme Yvonne Leuba (Lausanne) qui a, déjà antérieurement, rempli cette charge pendant quatre ans.

Membres d'honneur et présidents furent fleuris et remerciés.

Un certain nombre de projets inquiétaient les femmes abstinences : c'était notamment la création de stations de rafraîchissement le long des autoroutes, puisque celles-ci passent en dehors des agglomérations où se trouvent les restaurants, hôtels, tea-rooms. Etant donné le nombre d'accidents de la circulation imputables à l'alcool, il faudrait que ces stations ne vendent que des boissons non alcoolisées ; la Ligue s'efforçera de faire entendre son point de vue.